

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Avril 2022

Etaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Stéphanie GAY - Patrick JACQUET - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE - Virginie BEGIN - Cécile AMIOT– Corinne SIRUGUE -

Excusé(s) : Frédéric LHUILLIER procuration à Corinne SIRUGUE
Alban JOURDHIER procuration à Lionel BANDI
Myriam MOREAU procuration à Virginie BEGIN
Emilie CLERCELET procuration à Stéphanie GAY
Fernand GUIRAO procuration à Patrick JACQUET

Absent(s) :

Secrétaire de séance :

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09 Mars 2022

Le compte rendu de la séance du 09 Mars 2022 est adopté à l'unanimité.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion établi par Mme La Trésorière s'établit comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 021056

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NUITS-SAINT-GEORGES

ETABLISSEMENT : ESBARRES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60200 - ESBARRES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-4 535,97		423 062,59		418 526,62
Fonctionnement	196 176,27	194 900,25	71 910,57		73 186,59
TOTAL I	191 640,30	194 900,25	494 973,16		491 713,21
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	191 640,30	194 900,25	494 973,16		491 713,21

Ce compte de gestion correspond au compte administratif établi par la commune et n'appelle pas d'observation.

Soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

II – VOTE COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>TOTAL</i>
REPRISE DES RESULTATS AU 31/12/2020	-4 535,97	196 176,27	191 640,30
RESULTATS EXERCICE 2021			
Dépenses 2021	408 724,67	332 068,45	740 793,12
Recettes 2021	831 787,26	403 979,02	1 235 766,28
Résultat exercice 2021	423 062,59	71 910,57	494 973,16
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021		194 900,25	194 900,25
RESULTATS A FIN 2021 (fonds libres)	418 526,62	73 186,59	491 713,21

Madame MEVOLHON se retire de la salle, M. JACQUET soumet le compte administratif au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Chacun des membres de l'assemblée a reçu, avec la convocation à la réunion de ce jour, le dossier budgétaire comprenant les propositions pour 2021. Celles-ci tiennent compte des orientations discutées lors des précédentes réunions du conseil municipal et principalement pour cette année

A) Inscription Investissement.

DEPENSES

- Etude Comptoir de campagne,
- informatique mairie,
- allée cimetière,
- bleu blanc rouge façade mairie,
- peinture volets et fenêtres ancienne poste,
- travaux voirie : rue du bas et place

RECETTES

- FCTVA,
- Subventions : ADEME pour comptoir de campagne, plan relance numérique, logement, travaux place

B) Inscription Fonctionnement.

DEPENSES

- Prévisions habituelles nécessaires à la gestion.
- Subventions aux associations identiques à 2020.

- Voirie : faucardage, point à temps, signalisation horizontale.
- Compensation SIVOS, SBV, Rives de Saône

RECETTES

- Dotations.
- Locations.
- Contributions directes.

INVESTISSEMENT

Dépenses :	388 100.00 €
Recettes :	522 287.62 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	396 881.00 €
Recettes :	435 366.59 €

Soumis au vote, le Budget Primitif 2022, voté par chapitre, est adopté à l'unanimité.

IV – VOTE TAUX DES TAXES

Un tableau de simulation est distribué aux conseillers.

Un vote s'engage :

- Maintien des taux : 0 voix
- Augmentation de 1% : 14 voix
- Augmentation de 2% : 0 voix
- Abstention : 0 voix

A la majorité, le conseil valide l'augmentation de 1 % du taux des taxes soit :

Taxe foncier bâti :	39.74 %
Taxe foncier non bâti :	31.26 %

V – CONVENTION ORVITIS

Depuis 2014, les trois logements communaux (ancienne école Grand chemin de Charrey et ancienne Poste sur la place de l'église) sont gérés par Orvitis par le biais d'un mandat de gestion.

Ce mandat d'une durée de 3 ans arrive à son terme le 31 Décembre 2022.

Le Maire informe que plusieurs problèmes ont eu lieu lors du changement de locataire du Type2 situé au 78 grand chemin de Charrey : état des lieux bâclés, erreur de relevé de compteurs, pas de vérification des clés, terrain non remis en état...

De plus, l'avenant de 2019 modifie certaines clauses de ce mandat, notamment la facturation des états des lieux, et la passation à la commune de la gestion des aides locatives.

Ce dernier détail, ajouté à l'appel des loyer non pris en charge par Orvitis forment à eux deux la majorité du travail de gestion qui doit être fait par nos secrétaires.

Cette convention est facturée 10% de l'ensemble de loyers (+ frais d'état des lieux si existants)
Pour information : 2085€ en 2021

De ce fait, le Maire propose de résilier cette convention de gestion afin que la commune gère elle-même ces logements.

Pour information, il avait été décidé en Conseil Municipal de ne pas inclure le nouveau logement (au-dessus de l'ancienne école maternelle) dans ce mandat de gestion.

La convention doit être résiliée, si le conseil le décide, 6 mois avant la date d'échéance de la période en cours.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de gestion.

Un courrier de résiliation sera envoyé à Orvitis et les locataires seront informés par courrier.

VI – CONVENTION SIVOS : Disposition de l'agent d'entretien communal

Une convention entre le Sivos et la Commune d'Esbarres a été signée en 2014 concernant la mise à disposition de l'agent communal pour 4h mensuelles.

Lors de son Comité Syndicale du 22 Mars 2022, le Sivos a souhaité augmenter le temps de l'agent communal pour le fixer à 8h mensuelles.

Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement du Sivos à la Commune d'Esbarres correspondant au traitement de l'agent ainsi que ces charges. Soit pour 2021 :

23 392.57€ (traitement) + 10 921.49€ (charges) = 34 314.06

$(34\,314.06 / 1820.04h) \times 48 (4h \times 12 \text{ mois}) = 904.97€$

Le conseil valide ce passage de 4h à 8h mensuelles et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention fixant ces nouveaux horaires.

VII – TRAVAUX PLACE DEUXIEME TRANCHE

Nos demandes de subventions auprès du Conseil Départemental sont toujours en attente de validation.

Le Maire et quelques conseillers et bénévoles ont procédé à l'abattage des 8 tilleuls sur la place. La plupart de ces arbres étaient creux, favorisant ainsi l'accumulation d'eau et le pourrissement des troncs. Jugés dangereux, ils seront remplacés (par 4 arbres en alignement) lors des travaux de réfection.

VIII – CITY STADE

Un projet de terrain multisport est à l'étude. La commission « aménagement et cadre de vie » s'occupe de ce projet et a fait des demandes de devis auprès de deux installateurs différents.

Les deux plans sont distribués au conseil

- AJ3M pour un montant de 39 100€ HT
- AGORESPACE pour un montant de 59 590€ HT

Auquel il faut ajouter 20 180€ HT de terrassement pour création d'une plateforme en enrobé.

Après étude des différentes subventions possibles, ce projet pourrait être financé à 80% par l'ANS, qui finance les nouveaux équipements sportifs dans le cadre des Jeux Olympiques. Le reste à charge de la commune serait de 20%.

Un débat s'engage. L'entreprise AJ3M est retenue. L'Agence Nationale du Sport a comme critère de sélection le fait que le terrain multisport soit accessible aux écoles. Le conseil souhaite donc que soit créé une piste de course en ceinture du terrain, ce qui nécessite une plate-forme plus grande. Le maire fera donc la demande auprès de l'entreprise de terrassement pour qu'elle modifie son devis en conséquence.

Ce nouveau chiffrage sera pris en compte pour la demande de subventions.

Le conseil valide ce projet à la majorité, (12 voix pour, 2 abstentions). La demande de subvention sera faite à l'ANS.

IX – QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- Une convention a été signée avec le Syndicat des Eaux Seurre-Val de Saône pour la mise en place d'un piézomètre de mesure sur une parcelle appartenant à la commune d'Esbarres.
Un piézomètre est un forage non exploité qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe. Il sera installé sur le chemin perpendiculaire au CD20G allant à Aubigny.
- Une pétition est parvenue à la mairie en faveur de l'extension du Supermarché LIDL à Saint Usage.
- VNF a procédé à l'abattage d'environ 60 arbres dangereux ou secs d'un diamètre oscillant entre 0.15 et 0.60cm se situant sur le domaine public fluvial dans le délaissé de la Saône de la boucle d'Esbarres.
- Les travaux de sécurisation de la route du bas sont terminés. Le marquage au sol sera fait dans les prochains jours, **le temps que l'enrobé soit prêt à recevoir la peinture.**
- La commission du personnel a reçu la nouvelle secrétaire Mme Chaffotte Solène, qui doit remplacer Mme Dubard (qui part en retraite le 01 Juin 2022). Une période de tuilage est prévue du 21 Avril au 31 Mai 2022. Les horaires d'ouvertures au public resteront inchangés.
- Pour la deuxième année consécutive, une journée citoyenne est organisée et fixée au 14 Mai 2022. Une information aux habitants d'Esbarres sera faite en ce sens.

Séance levée 23h30